

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00688

Numéro SIREN : 838 761 898

Nom ou dénomination : CLAVIER BOURGEOIS AUTOMOBILE

Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2020 sous le numéro de dépôt A2020/000438

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE



1497811

Dénomination : CLAVIER BOURGEOIS AUTOMOBILE
Adresse : 47 chemin du Vieux Chêne 38240 Meylan -FRANCE-
n° de gestion : 2018B00688
n° d'identification : 838 761 898
n° de dépôt : A2020/000438
Date du dépôt : 15/01/2020

Pièce : Décision(s) du président du 12/11/2019



1497811

SAS CLAVIER BOURGEOIS AUTOMOBILIE

Société par actions simplifiée

Au capital de 5 000 euros

Siège social : 47 chemin du Vieux Chêne,

38240 MEYLAN

838761898 RCS GRENOBLE

TRIBUNAL de COMMERCE

Déposé au GREFFE le :

26 DEC. 2019

Sous le N° : 438

Copie certifiée conforme
à l'original



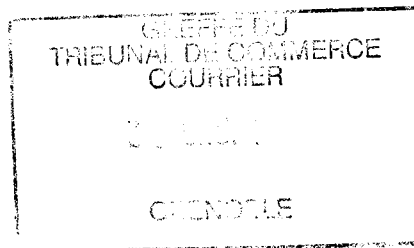
PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

DU 12 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le 12 novembre

A 18 heures,



Monsieur CLAVIER Florian, président de la SAS CLAVIER BOURGEOIS AUTOMOBILE, a pris les décisions suivantes, relatives à la nomination et aux pouvoirs d'un directeur général.

PREMIERE DECISION

Monsieur MARTINEZ Jérémy est nommé Directeur Général de la SAS CLAVIER BOURGEOIS AUTOMOBILE pour une durée illimitée.

Intervenant aux présentes, Monsieur MARTINEZ Jérémy déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

DEUXIEME DECISION

Pour l'exercice de ses fonctions de Directeur Général, Monsieur MARTINEZ Jérémy est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social défini dans les statuts.

Toutefois, Monsieur MARTINEZ Jérémy doit obligatoirement obtenir l'autorisation du Président pour les décisions suivantes :

- Souscription d'un emprunt
- Dépense pour un montant supérieur à 10 000 euros

TROISIEME DECISION

Monsieur MARTINEZ Jérémy consent à exercer ses fonctions sans rémunération.

QUATRIEME DECISION

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Fait à MEYLAN, le 12 novembre 2019

En 4 exemplaires, dont un original a été remis à Monsieur MARTINEZ Jérémy

Le Président

Florian CLAVIER



Jérémy MARTINEZ,

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

